

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3365

commission principale : développement économique

objet : **Convention triennale de financement de l'Unitar pour la phase de démarrage de l'Agence mondiale de solidarité numérique (ASN) - Année 2006 - Subvention**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte et les enjeux

A la suite du premier sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information, organisé avec succès par Lyon les 4 et 5 décembre 2003, la Communauté urbaine, la ville de Genève et plusieurs pays africains ont été les porteurs d'une initiative mondiale pour réduire la fracture numérique, appelée solidarité numérique. Cette initiative a été présentée officiellement par monsieur le président Gérard Collomb au secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, lors du sommet de l'ONU sur la société de l'information qui s'est tenu à Genève du 10 au 12 décembre 2003.

La solidarité numérique se concrétise à travers :

- un fonds mondial de solidarité numérique (FSN), inauguré le 14 mars 2005 à Genève, qui mobilise les ressources et finance des projets susceptibles de réduire la fracture numérique mondiale,
- une Agence mondiale de solidarité numérique (ASN) dont la vocation est d'appuyer le montage et l'évaluation des projets financés par le FSN et par tout autre organisme à vocation similaire, et qui prend la forme d'une association loi 1901 par délibération de ce jour (cf délibération n° 2006-10790 du 2 mai 2006).

Fort de sa légitimité nationale et internationale sur la société de l'information et d'une filière économique significative dans ce domaine, la Communauté urbaine est devenue membre fondateur du FSN le 21 juin 2005 et a décidé de favoriser l'implantation à Lyon de l'Agence mondiale de solidarité numérique. Pour ce faire, le 21 juin 2005, la Communauté urbaine a chargé l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (Unitar) de coordonner la phase de démarrage (2005-2007) de l'Agence en signant une convention triennale de financement.

Le bilan d'activités 2005 a montré que les fondations de cette Agence sont désormais posées : définition de ses missions et de son statut juridique, ouverture des locaux, production des éléments de communication, reconnaissance internationale, négociation des premiers contrats de services et des partenariats.

Il convient désormais de permettre à l'Agence de rentrer dans la phase opérationnelle. Au cours de l'année 2006, l'Agence entamera la réalisation de ses premiers contrats de service avec le gouvernement français et le Fonds de solidarité numérique, le recrutement d'une équipe et la mise en place des outils méthodologiques nécessaires à l'exécution de ses activités.

Le programme d'actions et le calendrier 2006

a) - la création d'une plate-forme collaborative et interactive pour l'expertise des projets

Il s'agit de mettre en place un dispositif technologique qui se présente sous la forme d'un Intranet sur lequel circulent les dossiers de projets pour qu'ils soient traités, en simultané et de manière interactive, par des experts situés dans différentes parties du monde.

b) - la mise en place d'un réseau international d'experts sur la solidarité numérique

Un réseau mondial d'experts affiliés à l'Agence à qui seront confiées des tâches spécifiques d'expertise de projets ou d'éléments de projets sera constitué. L'Agence doit expertiser des projets proposés par différentes structures et a besoin, pour donner un avis argumenté et solide, de solliciter l'avis d'experts du pays en question et connaissant bien les domaines concernés.

c) - l'étude - conseil de 150 projets

En 2006, l'Agence offrira ses services au Fonds mondial de solidarité numérique et au Fonds français de coopération décentralisée pour la solidarité numérique. Au total, l'Agence devra traiter plus de 150 dossiers de projets de manière approfondie, impliquant de nombreux aller-retour avec les porteurs de projets pour le traitement de chaque dossier.

d) - la campagne d'information auprès des collectivités locales françaises

L'Agence réalisera une vaste campagne d'information et de mobilisation des collectivités locales françaises visant à :

- faire connaître l'Agence et les services qu'elle offre aux collectivités et à leurs partenaires,
- informer les collectivités des nouvelles sources de financement qui leur sont ouvertes (notamment le FSN et le Fonds français de coopération décentralisée pour la solidarité numérique),
- compléter la base de données et de contacts de l'Agence pour consolider les relations avec les clientèles cibles.

e) - l'étude et le diagnostic des potentialités de la coopération décentralisée française pour la solidarité numérique

Le projet vise à identifier et à faire valoir le potentiel de la coopération décentralisée française, pour la mise en oeuvre de projets de solidarité numérique au niveau international.

Le projet permettra de préciser les modalités d'intervention des bailleurs de fonds et organismes de soutien des collectivités locales, notamment du ministère des affaires étrangères (MAE) et de dimensionner l'appui financier et institutionnel qu'ils pourraient être en mesure de leur apporter dans ce domaine.

f) - l'organisation de réunions internationales

Un des rôles de l'Agence consiste à capitaliser les connaissances et les leçons tirées des expériences réalisées, de manière à ce qu'elles puissent servir à guider l'action des collectivités locales pour développer de nouveaux projets.

Dans ce sens, l'Agence organisera tout au long de l'année 2006, différentes manifestations, soit seule soit en coopération avec d'autres structures lyonnaises et internationales, afin de mettre en exergue la dimension solidarité numérique.

Le financement des actions 2006

L'Agence vise un modèle économique basé sur l'autofinancement de ses activités au terme de trois ans (2008). Il repose sur plusieurs sources de financement : subvention de démarrage (2005-2007), prestations de service et sponsoring de rencontres internationales par le secteur privé.

Le budget global d'activités pour la phase de démarrage 2005-2007 est estimé à 1,3 M€. La couverture de ce budget provient des contributions de la Communauté urbaine, de l'Etat français, du Fonds mondial de solidarité numérique et d'autres partenaires européens et internationaux.

La participation du secteur privé complétera de manière progressive le budget de démarrage. Le budget prévisionnel des activités de l'année 2006 est de 350 000 €. La Communauté urbaine apporte, pour 2006, une subvention globale de 100 000 € dans le cadre de sa convention avec l'Unitar.

Les éléments d'évaluation

L'évaluation portera sur les critères suivants :

- la mise en place de la plate-forme collaborative en ligne pour l'expertise des dossiers,
- le réseau d'experts identifiés et fédérés autour des activités de l'Agence,
- le nombre de dossiers de projets traités, analysés et suivis,
- les actes, livres blancs, bilan et comptes-rendus des manifestations organisées par l'Agence,
- les publications,
- la consolidation de la pérennité économique de l'Agence par des apports financiers extérieurs,
- le nombre de partenariats signés avec des acteurs publics et privés,
- la capacité à fédérer les acteurs locaux sur la solidarité numérique ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable au versement d'une subvention à l'Unitar d'un montant de 100 000 € pour la mise en oeuvre du programme d'activités 2006 de l'Agence mondiale de solidarité numérique.

2° - La dépense sera imputée au budget inscrit de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,